

BUDGET DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La Commission chargée de l'étude du budget 2017 était constituée de Mme Martine BLAETH de Tolochenaz, M. David GUARNA de Morges, Mme Nicole LEMAIRE de Romanel-sur-Morges, Mme Karine ROPRAZ de Bremblens et M. Emile TASEV de Lully, président-rapporteur.

La Commission s'est réunie le 30 août 2016 à la salle de réunion de l'ASIME à Beausobre (Morges). Le préavis nous a été présenté ce jour-là par une délégation du CODIR, composée de Mme Isabelle Bonvin, présidente, et M. Andreas Sutter, ainsi que de M. Marc Johannot, directeur administratif de l'ASIME.

La Commission s'est réunie une 2^{ème} fois le 8 septembre 2016 à Tolochenaz.

2 DISCUSSION

Les membres présents ont eu une présentation claire et approfondie du budget 2017 de notre association.

Nous avons pu constater que le budget proposé à votre approbation est en baisse de 2.2% par rapport au budget 2016, soit de CHF 253'891.--. Cette diminution est due principalement à la baisse de la location des locaux scolaires, ce qui permet, entre autres, de baisser le coût moyen par élève de CHF 64.-- pour se situer à CHF 4'324.--.

M. Johannot a établi de manière très précise un barème de calcul qui sert de base pour déterminer le coût des locaux scolaires. Ce barème nous a été documenté et largement expliqué. Pour rappel le coût des locaux représente 79.4% des charges du présent budget. La Commission remercie M. Johannot et son équipe pour cet exhaustif et excellent travail.

Monsieur Johannot nous a détaillé précisément tous les postes du budget à notre entière satisfaction.

La Commission souligne que, contrairement à ce qui est indiqué dans le préavis, la convention concernant les frais d'exploitation et d'entretien du Théâtre et des Foyers de Beausobre n'a pas encore été signée à ce jour. La Commission émet le vœu que le Comité Directeur informe le Conseil Intercommunal dès que cette convention sera signée.

3 CONCLUSION

La Commission salue l'effort fourni par le comité de direction pour l'élaboration de ce budget clair et transparent. Nous avons constaté que le budget 2017 est parfaitement conforme. Par conséquent, nous ne pouvons que vous encourager à l'adopter.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité directeur,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

D'adopter le budget ordinaire de l'ASIME pour l'exercice 2017 présentant des charges de CHF 11'091'193.--.

Les membres de la Commission Mme Karine Ropraz, M. David Guarna, Mme Nicole Lemaire
Mme Martine Blauth.

Le rapporteur Emile Tasev